

NOTE D'INFORMATION

WINEO AMANA

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WINEO GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas MERTIQUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21081 en date du 15/04/2021.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WINEO GESTION** sise à **12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc** représentée par **Monsieur Abdelhadi ELKHAUDARI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WINEO GESTION
12, Rue Assakhaoui Or. de l'Hippodrome
Casablanca - Maroc
Tél : +212 (5) 22 94 48 84 / 85
Fax : +212 (5) 22 94 16 34

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



915

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **WINEO AMANA**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037665**
- Date et référence de l'agrément : **17/03/2021, GP21062**
- Date de création : **10/11/2014**
- Siège social : **12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome
20100 Casablanca – Maroc**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **1^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **WINEO GESTION**
- Etablissement dépositaire : **CIH sis à 187, Avenue Hassan II, Casablanca**
représenté par Monsieur **Monsieur Morad MIMOUNI** en sa qualité de **Directeur Général Adjoint** et par **Monsieur Younes ZOUBIR** en sa qualité de **Directeur Général Adjoint**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
WINEO GESTION	ABDELHADI EL KHAUDARI	05 22 94 16 34

- Commissaire aux comptes : **SAAIDI & Associes** représenté par **Mme BAHAA SAAIDI**



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié
- Indice de référence : « 50% MASI +50% MBI », le MASI étant l'indice actions publié par la Bourse de Casablanca, et le MBI étant l'indice obligataire publié par BMCE CAPITAL ;
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir aux souscripteurs, sur un horizon de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice de référence du fonds, $50\% \text{MASI} + 50\% \text{MBI}$ (MASI étant l'indice actions de la Bourse de Casablanca, et MBI étant l'indice obligataire publié par BMCE CAPITAL), grâce à une gestion sélective et active des titres de créances et des valeurs cotées en bourse, conformément à la réglementation en vigueur.

- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le fonds investira son actif en valeurs mobilières, sans que l'investissement en actions, en certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, ne soit nul ni qu'il atteigne 60% de ses actifs hors liquidités et parts d' « OPCVM actions », et sans que l'investissement en titres de créances ne soit nul ni qu'il atteigne 90% de ses actifs hors liquidités, parts d'«OPCVM obligations », et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devise à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- Obligations ;
- Titres de créances négociables ;
- Certificats d'investissements ;
- Titres d'OPCVM ;
- Actions ;
- Droits d'attribution ou de souscription ;
- Titres d'Organismes de placement Collectif en capital (OPCC) ;
- Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) ;
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;
- Liquidités.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : 5
- Souscripteurs concernés : Institutionnels - AL BARID BANK



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **30/01/2015**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Chaque vendredi. Si le vendredi est férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvrable suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Winéo Gestion et publication dans un journal d'annonces légales, hebdomadairement.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :

Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Siège de la société Winéo Gestion ;

Méthode de calcul du prix de souscription: La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;

Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au plus tard à la date de la valeur liquidative avant 11h30 et exécutées à ladite date.

- Affectation des résultats : Mixte. Le FCP Winéo AMANA est capitalisant ou distribuant, partiellement ou totalement en fonction de la décision du Conseil d'administration de la société de gestion. Un procès-verbal reprenant la décision de distribution du comité doit être envoyé à l'établissement dépositaire du FCP, qui se chargera par la suite du suivi de la distribution.

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice.

Le porteur de parts sera informé par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) de la mise en paiement par la société de gestion, et ce au plus tard la veille de la mise en paiement.

Ci-dessous les coordonnées de la société de gestion et du dépositaire :

- Société de Gestion : Winéo Gestion ;

- Siège social : 12, Rue Assakhaoui (Ex. Rue Madame de STAËL) Quartier de l'Hippodrome – Casablanca ;

- Téléphone : 05.22.94.48.84 ;

- Dépositaire : CIH BANK

- Siège social : 187, avenue Hassan II 20019 Casablanca.

- Téléphone : 05.28.84.01.55.

Méthode de comptabilisation des intérêts : selon la méthode du coupon couru.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les Commissions de souscriptions s'élèvent à 3%HT maximum des montants souscrits ,dont une part incompressible de 0,25% acquis au fonds
 - Commission de rachat maximale :
 - Les Commissions de rachat s'élèvent à 3 %HT maximum des montants rachetés dont une part incompressible de 0,25% acquis au fonds.
 - Cas d'exonération :
 - A la discrétion du réseau placeur, Toutefois, dans le cas où le porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
- Frais de gestion :
 - Les frais de gestion devant être encourus par FCP Winéo Amana sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Winéo Gestion ; les frais de gestion ne peuvent dépasser 2% HT l'an maximum.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1-Frais du Dépositaire	0,04% HT
2-Commission de l'AMMC	0,025% HT
3-Frais Maroclear annuels	3.600 DH HT
4-Frais Maroclear trimestriels	Selon les conditions en vigueur
5-Frais Commissaire aux Comptes	20.000 DH HT
6-Frais de publications	Selon les tarifs du journal
7-Prestations Winéo Gestion	Frais de Gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)